

<https://www.francetransactions.com/impots/hausse-de-1-7-point-de-la-csg-au-1er-janvier-2018.html>



Hausse de 1.7 point de la CSG au 1er janvier 2018

- À IMPÔTS -



Publication date: jeudi 13 juillet 2017

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Suppression des cotisations chômage et maladie sur les salaires contre hausse de la CSG

Pour les salariés du privé, la hausse de la [CSG](#) sera compensée par la suppression des cotisations chômage et maladie sur les salaires. Le calcul est vite fait, les salariés seront gagnants, de l'ordre de 20Euros sur un [SMIC](#), 30 euros par mois pour un salaire de 2.000Euros et 87Euros pour un salaire de 5.000Euros.

Revenus du capital : la CSG ? La flat tax arrive !

Une autre mesure phare du nouveau gouvernement est le retour au prélèvement libératoire forfaitaire, revisité pour faire plus moderne, sous le nom de "[Flat Tax](#)". Ce taux d'imposition identique pour tous, portant sur tous les revenus du capital mobilier sera de 30%. Applicable dès le 1er janvier 2018, la flat tax permettra ainsi de s'affranchir de la CSG et de retrouver un taux d'imposition global plus favorable à l'épargne pour les plus aisés.

Mais alors, qui est vraiment impacté par cette hausse de la CSG ?

Ceux qui ne paient pas les cotisations chômeurs (les retraités !), ceux qui perçoivent des revenus autres que ceux issus du capital, comme les revenus locatifs... Les fonctionnaires également sont impactés, la suppression des cotisations chômeurs ne les concernant pas. Sur ce dernier point, le gouvernement a fait savoir qu'une compensation serait à l'étude...

Les retraités, les premiers touchés par la hausse de la CSG

La hausse de la CSG ne concernera évidemment pas les retraités qui bénéficient actuellement d'une exonération de CSG. Les retraités qui payent le taux réduit de 3,8 % devraient donc continuer à payer la CSG au même taux, tandis que les retraités qui ne paient pas de CSG continueraient à être exonérés.

Hausse de la CSG de 25.75% sur les retraites (de 6.60% à 8.30%), merci qui ?

Les retraités actuellement soumis au taux de CSG de 6.60% vont sans doute maudire cette initiative de hausse. Cette dernière sera pour le moins colossale, pas moins de 25% ! Ils verront la CSG grimper pour passer à 8,3 %, soit une hausse de 1,7 point. Environ 60 % des retraités devraient être concernés par cette augmentation, c'est-à-dire ceux dont le revenu fiscal de référence dépasse 1 200 Euros par mois pour une personne seule et 1 837 Euros par mois pour un couple.

Hausse de +10.96% de la CSG au 1er janvier 2018

Parmi les différentes mesures qui seront proposées dans le projet de loi de finances 2018, la hausse de la CSG est sans doute celle qui fera le plus mal aux portefeuilles des Français. La hausse de 1.7 points de la CSG (soit une hausse de 10.96% !) sera terrible.

La CSG, une double peine fiscale

La CSG est une double peine puisqu'il s'agit d'une contribution sur des revenus nets. Dans sa grande largesse, le Fisc admet une déduction de la CSG de 5.60%, récupérable l'année suivante du paiement. Bref, une usine à gaz de plus, histoire de perdre la moitié des contribuables dans ce calcul.